

SESSIONI URDINARIA DI U 10 DI MARZU DI U 2023

N° 2023 / M3/ 48

QUISTIONE URALE DIPUSITATA DA JEAN-ALAIN TARELLI E PRISENTATA DA MARIE TOMASI A NOME DI U GRUPPU « GHJUVENTU DI U CENTRU DRITTU »

Oghjettu : Situation des infirmiers libéraux en Corse.

Madame la Conseillère exécutive en charge du social et de la santé,

Depuis quelques temps, les infirmiers libéraux ne cessent de mettre en place des actions au niveau local et national pour dénoncer leur condition d'exercice qui est mis à mal.

En Corse, les Infirmiers libéraux tiennent depuis des années une place importante dans le maillage du système de soins.

Ils sont les acteurs principaux : les yeux du médecin et de la famille.

En s'occupant de nos anciens, ils effectuent des soins d'hygiène et sont souvent la seule visite de la journée.

Mais aujourd'hui leur métier est menacé.

Il y a des déserts médicaux mais pas de déserts paramédicaux.

Grâce aux visites quotidiennes, les infirmiers pallient ce manque pour l'instant, mais quel sera l'accès aux soins si les infirmiers libéraux ne couvrent plus le territoire ?

Pour rappel, cette profession a vu ses revenus baisser de 30% en pleine inflation. Aucune revalorisation de leurs actes n'a été accordée depuis 2009.

Je rappellerai, également, que si demain il n'y a plus d'infirmiers libéraux, les soins seront effectués par des personnes non diplômées, des aides à domicile ou d'autres structures privées comme cela se fait déjà sur le continent.

Ils ne peuvent pas vivre d'injections, pansements et prises de sang soit environ 4€ brut et 2€ net environ.

Ils participent grandement au virage ambulatoire, on constate également une augmentation du nombre de patients atteints de maladies chroniques, cancers avec surveillance de chimiothérapie à domicile.

Qui va prendre en charge ces patients lorsque l'on sait que 60 infirmiers libéraux sur 100 prévoient de changer d'activité dans les 5 ans à venir ?

Ils sont vu comme des générateurs de dépenses publiques mais quel serait le montant engendré si les personnes qu'ils visitent, quotidiennement, étaient toutes hospitalisées ?

Sans compter, l'engorgement du système hospitalier qui est déjà à bout de souffle.

Les IDEL du continent ont réussi à rencontrer plusieurs élus et à être entendus. Peut-être serait-ce opportun de faire pareil chez nous en Corse ?

Une motion de soutien sur ce sujet a été portée par le groupe « Per l'Avvene » lors de la précédente mandature à l'Assemblée de Corse.

Quelle est votre position sur ce sujet majeur ?

Je vous remercie.